

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 juin 2023

Développement *solidaire* et lutte contre les *inégalités* mondiales :  
se donner les moyens d’agir

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

L’Avis nous rappelle que si l’Aide Publique au développement s’est fortement accrue depuis 2015, 10% de la population mondiale reste encore en situation de très grande pauvreté.

Le soutien aux pays les plus pauvres doit donc demeurer une priorité, même si la politique publique de développement recouvre désormais d’autres enjeux, à savoir l’atteinte des Objectifs du Développement Durable et la lutte contre le changement climatique.

Par conséquent, nous approuvons la préconisation appelant à sanctuariser une part de l’APD en faveur des Pays les Moins Avancés, en privilégiant les soutiens sous forme de dons.

La politique de développement est également mise sous contrainte par de nouveaux défis.

Elle doit en effet réaffirmer son rôle en matière d’accompagnement des pays du Sud à investir dans le développement durable et la lutte contre les effets du changement climatique, alors que ces questions se posent avec une acuité croissante en raison de l’accélération du réchauffement climatique.

Elle doit aussi prendre en compte les difficultés financières de nombreux pays du Sud confrontés à des crises économiques et politiques, qui n’arrivent plus à faire face à leur dette extérieure.

Enfin, la politique de développement s’inscrit dans un contexte géopolitique mondial marqué par une forte instabilité et par l’intervention de nouveaux acteurs comme la Chine et la Russie qui investissent massivement en Afrique.

Autant d’éléments qui appellent à redéfinir, au niveau mondial, la politique de développement autour d’un cadre financier à la fois ambitieux et cohérent, tout en garantissant son efficacité.

Ce sera l’objet des discussions qui se tiendront prochainement à Paris dans le cadre du Sommet international sur le financement du développement.

Pour répondre à l’ampleur des besoins, il faudra renforcer les moyens et identifier de nouveaux outils de financement.

A ce titre, nous partageons la proposition de l’Avis de déployer, à l’échelle mondiale des dispositifs dédiés déjà en vigueur dans certains pays comme le nôtre, tels que la taxe sur les billets d’avion et celle sur les transactions financières.

Nous sommes plus sceptiques en revanche, sur la création de nouveaux outils de taxation. L'innovation dans le financement nous semble devoir être davantage recherchée dans des logiques à la fois solidaires et partenariales, en encourageant notamment des acteurs privés à investir dans les pays visés, sur la base de cahiers des charges établis par les acteurs institutionnels de la politique de développement, en fonction des besoins identifiés localement.

Nous soutenons pleinement l'accent mis par l'Avis sur le rôle des organisations de la société civile (OSC) au sein des pays bénéficiaires de l'Aide Publique au développement.

A ce titre, nous souhaitons citer les actions menées depuis quinze ans par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dans les pays d'Afrique francophone, autour d'approches partenariales de développement. Elles visent non seulement à consolider, par le compagnonnage, des savoirs-faires techniques sur des métiers ou des filières, mais aussi à développer des compétences entrepreneuriales en ciblant notamment les femmes. D'autres actions visent également à structurer localement des services d'appui à la création et au développement des entreprises artisanales.

Ces mêmes thématiques figurant parmi les priorités inscrites dans la loi de 2021 sur la politique française de développement, nous serons attentifs au bilan qui doit encore être produit par la Commission d'évaluation dont on peut regretter le retard pris dans son installation. Comme le souligne l'Avis, la politique de redevabilité qui était un des axes forts de cette loi, peine encore à produire ses fruits.

**Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté l'Avis**